|  |  |
| --- | --- |
| logo chatefp  |  La Lettre du ComitéOctobre 2021N°53 |

|  |  |
| --- | --- |
| ***OUVRAGES SIGNALÉS****.****Rapport Cour des Comptes***, Préserver l’emploi : le ministère du travail face à la crise sanitaire, Juillet 2021<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/preserver-lemploi-le-ministere-du-travail-face-la-crise-sanitaire>***Sous la direction de Laure MACHU et Vincent VIET et avec la collaboration de Christophe CAPUANO et Bruno VALAT.*** ***Pour une histoire plurielle du paritarisme.*** ***Fondements, formes et usages (XIXe- XXIe siècles), Comité d’histoire et association pour l’étude de l’histoire de la sécurité sociale, 2021***Aborder le paritarisme, c’est aujourd’hui se confronter à des discours contradictoires qui soit en célèbrent la vitalité, soit en prophétisent ou en déplorent l’extinction. Il est tentant d’invoquer la « crise » que traverseraient la notion et les pratiques dont elle se réclame. Pour les uns, cette « crise » exprimerait le discrédit et le dépérissement corrélatif des corps intermédiaires. Pour les autres, elle serait plutôt le symptôme aigu d’un dévoiement ou des dysfonctionnements internes d’un système centré sur lui-même.Issu d’un colloque organisé par le Comité d’histoire de la Sécurité sociale et le Comité d’histoire des administrations chargées du travail, de l’emploi et de la formation professionnelle, cet ouvrage propose de replacer ces interrogations dans l’histoire plus que séculaire des formes, fondements et usages du paritarisme dans les champs du travail et de la protection sociale. Si le colloque a fourni l’occasion de revenir sur une notion polysémique, aucune définition consensuelle du paritarisme n’a pu émerger. Les discordances observées ne dispensent pas de tenter d’ordonnancer une histoire transversale du paritarisme qui ne serait plus simplement dissonante mais polyphonique. La cacophonie s’estompe dès lors qu’est pris le parti de ne pas réduire le paritarisme à sa forme « pure et parfaite », une organisation permanente, institutionnalisée, composée d’un nombre égal de représentants patronaux et salariés, ayant des pouvoirs délibératifs égaux. S’en tenir *stricto sensu* à cette définition, c’est en effet se condamner à rester dans le cadre d’une histoire exclusive et nationale qui ferait remonter la naissance officielle du paritarisme à la création de l’UNEDIC, en 1958, au mépris des tentatives antérieures et postérieures, moins visibles mais riches d’enseignements.Le « paritarisme pur », masque en réalité une forêt de combinaisons possibles qui toutes participent d’un même phénomène historiquement et socialement structurant : générer du consensus autour d’objets d’intérêt commun ou général à partir d’une confrontation paritaire (mais non exclusive) entre les organisations patronales et les syndicats de salariés, dont les intérêts sont dissonants, voire contradictoires. L’ouvrage rassemble les analyses d’une vingtaine de chercheurs auxquelles s’ajoutent les considérations de plusieurs représentants des syndicats et du MEDEF. Il a été dirigé par Laure MACHU, enseignante-chercheuse (Paris 10-Nanterre-IDHES), et Vincent VIET, chercheur (CNRS-CERMES3) avec la collaboration de Christophe CAPUANO, maître de conférences HDR (Université Lumière - Lyon II - LAHRA) et Bruno VALAT, maître de conférences (Université fédérale de Toulouse, Institut national Champollion).***Bruno Valat (dir.) Les marchés de la santé en France et en Europe au XXe siècle, Presses universitaires du Midi, 2021***La santé est un bien trop précieux pour être confié au marché. Ce jugement, auquel souscrit la majorité des Européens, ne doit pas occulter la réalité : médicaments, lunettes, transport sanitaire, assurance maladie complémentaire, mais aussi alimentation ou produits sanguins…le marché est partout, même si ses modalités sont souvent très éloignées de l’échange économique « standard ».Promesse ou menace, certains y voient même l’avenir de l’État social. Loin d’être une nouveauté, l’existence de marchés sanitaires est pourtant une réalité ancienne : depuis deux siècles au moins, le marché et la santé ont connu un développement parallèle, se contredisant quelquefois, se renforçant souvent, grâce en particulier – par un paradoxe qui n’est qu’apparent – aux lois sociales cherchant à rendre solvable une demande de santé nouvelle ou ancienne. Ils constituent ainsi deux faces majeures de notre modernité.Ce livre réunit douze études de cas sur les liens entre santé et marché depuis la fin du XIXe siècle en France et en Europe. Éloigné de toute approche polémique ou partisane, mais aussi de théorisations scientifiques parfois distantes de la réalité, il offre une perspective historique, concrète et rigoureuse, sur une question au cœur d’enjeux politiques et sociaux majeurs.***Yves Clot avec Jean - Yves Bonnefond, Antoine Bonnemain et Mylène Zittoun, Le prix du travail bien fait. La coopération conflictuelle dans les organisations, La Découverte***Réhabiliter le conflit pour améliorer la qualité du travail. La proposition n’est contradictoire qu’en apparence. Yves Clot et ses collègues montrent, à partir de l’action, comment le conflit autour de la qualité du travail peut devenir une méthode de coopération dans les organisations : c’est à ce prix que le travail bien fait est possible. A ce prix qu’une écologie du travail devient crédible.On peut rendre sa souveraineté au travail contre tout ce qui mine la fierté de l’acte professionnel en l’écartant de la boucle de décision. Ce livre explique comment s’y essayer en instituant la coopération conflictuelle, entre salariés comme entre ces derniers et leur hiérarchie. C’est la qualité du travail qui rassemble. Dans un monde saturé de conflits, le conflit de critères autour de la qualité du travail n’a pourtant pas droit de cité, laissant le travail « ni fait ni à faire » nous abîmer et abîmer la planète.Yves Clot et ses collègues, en s’appuyant sur le récit de trois longues expériences de travail collectif, dans un EHPAD, dans le service de la propreté d’une grande ville et dans une usine automobile, regardent ce conflit en face. Au passage, ce sont les frontières entre dirigeants et dirigés qui se trouvent redessinées. ***Louis Hyman, Temporaire. Comment MANPOWER*** et ***McKINSEY ont inventé le travail temporaire, Les Arènes*.**En 1933, Marvin Bower, ancien de la Harvard Business School, rejoint à Chicago (Illinois) la jeune société McKinsey. En quelques années, il la propulse au sommet du conseil en « stratégie moderne », devenant l’indispensable conseiller des grands patrons. En 1948, à Milwaukee (Wisconsin), Elmer Winter crée l’agence d’intérim Manpower qui, malgré son nom, recrute surtout des femmes, divorcées ou veuves, qui ont besoin de gagner leur vie. Toute une frange de travailleurs fragiles socialement - femmes, immigrés, Africains - Américains - découvre le travail intérimaire.Une nouvelle organisation sociale se met en place petit à petit ; et une nouvelle philosophie : le travail peut être externalisé et les travailleurs temporaires. La stabilité de l’emploi devient un problème pour les entreprises, plutôt qu’un but.Temporaire est l’histoire, sur la longue durée, de cette offensive idéologique.***Chloé Morin, Le populisme au secours de la démocratie ?, Gallimard, 2020***D’où vient la crise qui paralyse lentement mais sûrement les démocraties et qui provoque en retour les sursauts populistes ? Sur la base d’études approfondies de l’opinion, Chloé Morin dégage les principaux facteurs qui ont créé cette situation. Les règles du jeu politique ont changé sans que son personnel en soit avisé. La défiance des citoyens envers les pouvoirs s’est installée sans que ses sources soient véritablement saisies et combattues. Le « séparatisme » fait des ravages mais il n’est pas seulement là où l’on croit. Il est aussi le séparatisme des élites par rapport aux peuples, ou encore le fait des tributs dont le numérique encourage la fermeture sur elles-mêmes.Tels sont les vrais périls qu’affronte aujourd’hui la démocratie et qui soulèvent les passions populistes. Au lieu de dénoncer celles-ci comme une menace, soutient Chloé Morin, il faut savoir y lire un rappel de nos régimes à leur inspiration d’origine.***Yahya El Yahaoui, Économie des plateformes numériques. Captation de la valeur, pouvoir de marché et communs collaboratifs, L’Harmattan, 2021******Préface d’Emmanuelle Mazuyer***Data, Open Data, Big Data…De l’Open Science au e-commerce en passant par l’intelligence artificielle ou le marketing digital, la société de l’information et de l’économie de la connaissance actuelles sont façonnées par les plateformes numériques. Emmanuelle Mazuyer (directrice de recherche CNRS) souligne que le grand mérite de l’auteur est de proposer dans cet ouvrage, bien documenté et pertinemment construit, une typologie et des éléments de caractérisation intégrant à la fois des externalités, des effets de réseau et des marchés qui constituent l’écosystème propre aux plateformes numériques, si complexe à appréhender, et encore plus à théoriser. Car si les plateformes s’inscrivent dans un contexte d’innovation technologique, elles inventent également une nouvelle manière de capter de la valeur, notamment via les données qu’elles produisent ou exploitent. Le rôle central des algorithmes apparaît alors avec force dans la chaîne de valeur. Les plateformes numériques captent la valeur à partir des données. Celles-ci n’ont pas de valeur en tant que telles. Elles n’ont de valeur qu’une fois traitées, analysées et inscrites dans une stratégie de recommandation et de prédiction.***Louise Michel, Mémoires. 1886, Éditions Gallimard, 2021***Celle que l’on surnomma en son temps la Vierge Rouge reste un objet de fascination : qu’il s’agisse de condamner son tempérament exalté lors de la Commune de Paris ou d’admirer son héroïsme, de considérer son jugement politique et son activisme social ou d’apprécier l’institutrice anticonformiste, l’image a gardé tout son éclat. Le mystère « Louise Michel » a fait couler beaucoup d’encre. Les biographies romancées et les prétendues autobiographies foisonnent. Pour les écrire, chacun pioche dans les textes de la révolutionnaire, se sert, gomme ou remanie…Comme si, pour faire connaître la « vie » de Louise Michel, on commençait par oublier qu’elle en été elle- même l’autrice. Comme s’il fallait commencer par la faire taire - au fond, comme si elle dérangeait toujours. Dans ses *Mémoires* de 1886, on découvre une Louise Michel tour à tour adolescente facétieuse, institutrice féministe, révolutionnaire patentée, déportée en Nouvelle - Calédonie, combattante anarchiste, passionnée d’art et de science, enthousiaste de la nature… On découvre aussi la Louise Michel qui pense, qui parle et qui écrit, la plume acérée, la sensibilité à vif, la conscience intrépide.**A lire dans les Revues****Droit Social n° 718 : Juillet-Août 2021**Dossier : Protection sociale et économie de plateforme***Merci de nous faire part de vos suggestions.*** ***Vous pouvez également nous transmettre des documents.****\*\*\*\*****Contacts :****Cheikh Lo**Secrétaire Général**🕿  01 44 38 35 39****🖂*** *cheikh.lo@travail.gouv.fr****Directrice de la publication*** *:* *Agnès Jeannet**Présidente****Pour en savoir plus*** *:*[*http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi*](http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi)*Paco intranet:* [*https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx*](https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx)*Comité d’histoire des administrations chargées du travail, de l’emploi et de la formation professionnelle**39-43, quai André Citroën**75739 Paris cedex 15**🕿: 01 44 38 35 48**comite.histoire@travail.gouv.fr* | ***Documents : Regards sur le passé*****Questions du jour****La Liberté, n°9131 du 1er octobre 1891**Voilà déjà cinquante ans que les médecins ont reconnu sinon la nécessité, tout au moins la convenance de la revaccination, attendu que les effets d’une première vaccination s’atténuent à la longue. Dans les derniers temps du troisième Empire, cette petite opération chirurgicale était même devenue comme une sorte de figure du cotillon, et dans les réunions selectes, on voyait arriver un médecin célèbre alors, avec ses aides et sa génisse. La guerre de 1870 suspendit cette agitation hygiénique. L’épidémie qui ravagea nos camps et nos garnisons, en 1871, appela de nouveau l’attention sur cette question. L’Académie de médecine, la presse et même les préfets s’en occupèrent, sans que toutefois aucune solution soit intervenue, car, pour rendre la revaccination obligatoire, il faudrait que la vaccination le fût. Or, elle ne l’est pas et elle ne saurait l’être, attendu que pour cela il faudrait une loi, dont le principe a été vivement combattu au nom de la liberté individuelle. Tout ce que l’État, les départements et les municipalités peuvent faire, c’est d’exiger le vaccin pour l’admission dans les établissements où l’entrée est facultative, mais là où celle-ci est obligatoire, il n’y a pas lieu, car outre que l’individu ne peut pas être constamment porteur d’un certificat de vaccin, dont la formule, l’authenticité et la forme ne sont pas déterminées, il est évident qu’au greffe de la prison, par exemple, on ne peut pas exiger la production d’un pareil document, car le prisonnier aurait tout intérêt à ne pas l’avoir, pour ne pas être incarcéré : on tomberait donc dans la drôlerie.Si la variole n’était pas contagieuse, il n’y aurait pas lieu à violer la liberté matérielle de l’individu en l’obligeant à subir l’inoculation du virus préservatif, mais la maladie étant contagieuse, le doute n’est pas possible ; la liberté de l’individu peut toujours être restreinte là où elle doit causer un préjudice à autrui. Or, c’est bien le cas ici. Donc, la conclusion s’impose et opposer les « immortels principes » à la vaccination et à la revaccination, c’est raisonner en sectaire et en sophiste. La municipalité de Paris, envahie depuis quelque temps par les médecins hygiénistes, s’est préoccupée utilement de la question de vaccination et de revaccination, et en a fait une règle d’admission préalable dans ses écoles, avec ce correctif toutefois : « Si les parents ne s’y opposent pas. » Malgré la mollesse des mesures qui ont été prises à cet effet, la diminution de la variole à Paris a été très notable. Suivant un rapport adressé au préfet de police par le docteur OLLIVIER, « le nombre de cas, qui avait été de 227 en 1887, est tombé à 161 en 1888, à 75 en 1889, malgré l’Exposition, et à 71 en 1890. » « Le chiffre des revaccinations dans les hôpitaux, ajoute M. OLLIVIER, a été exactement de 36,502 en 1889 et de 35,128 en 1890 ; dans les lycées et collèges, il a été environ de 20,000 en 1889 et de 30,000 en 1890. A Paris, les Compagnies des Chemins de fer de l’Est, de Paris-Lyon-Méditerranée, la Compagnie du Gaz, l’administration des Pompes funèbres, etc., ont établi la revaccination obligatoire pour leurs employés. » En présence de ces nombres, toute tergiversation doit cesser. Il y a une loi dont l’urgence s’impose : c’est celle qui rendra la vaccination et la revaccination obligatoires. La santé est plus nécessaire à l’homme que l’instruction : on a fait beaucoup d’écoles depuis quelques années ; il est temps de faire un peu d’hygiène.**Le secrétariat du travail****Le Figaro, n°290 du 17 octobre 1891**Pendant que les verriers s’agitent désespérément, les syndicats et groupements socialistes révolutionnaires se livrent à un travail qui, s’il fait moins de bruit, est autrement sérieux. Il s’agit d’une concentration de toutes les forces ouvrières en un seul faisceau. Ce projet, on s’en doute, va directement contre celui que le ministère est en train d’élaborer. Le gouvernement, effrayé à bon droit par le flot toujours montant des syndicats, a cherché à l’endiguer par tous les moyens possibles. Il a commencé par nommer une Commission supérieure du travail qui, présidée par M. Jules ROCHE, se compose de l’élite des représentants du commerce, de l’industrie, de l’économie politique et sociale, et enfin du travail manuel. Cette Commission, dès la première heure de son existence, a eu contre elle les principaux intéressés, les ouvriers, qui auraient voulu y être en majorité. Le ministre leur a répondu en créant une autre institution, l’Office du travail, qui, composé exclusivement d’ouvriers, doit fournir à la Commission supérieure les documents de toute nature propres à l’éclairer. Cet Office du travail, qui n’a pas encore deux mois d’existence, a d’autant plus irrité les travailleurs que, depuis longtemps, ils avaient le projet d’en organiser un eux-mêmes. De tout temps, les propagateurs du collectivisme ont réclamé la création d’une sorte de « secrétariat du travail ». Il y en a un qui, depuis 1887, fonctionne en Suisse et auquel le gouvernement fédéral alloue une subvention annuelle de 20,000 fr. Au dernier congrès international de Bruxelles a été votée, en principe, la création de secrétariats semblables dans tous les pays. Plusieurs nations ont dû faire des réserves. Ainsi en Allemagne, où la loi interdit sévèrement les fédérations, les secrétaires prendront le nom d’Hommes de confiance ; ils communiqueront directement avec les diverses corporations sans que celles-ci soient unies par aucun lien fédéral. En Belgique, où le secrétariat existait déjà en fait, les secrétaires généraux des deux fractions socialistes n’auront qu’à s’adjoindre les délégués des principales corporations et le secrétariat général sera prêt à fonctionner.En France, où l’on sait peu s’organiser, la chose sera plus compliquée. D’abord, quelles seront les fonctions des secrétaires ? Voici les attributions que le Parti ouvrier voudrait leur faire conférer : Dans chaque pays, d’une manière générale, le secrétariat du travail aura pour mission : 1° D’unifier le mouvement révolutionnaire, dans le pays même, c’est-à-dire nationalement ; 2° D’unifier le mouvement révolutionnaire dans tous les pays à civilisation bourgeoise, c’est-à-dire internationalement ; 3° En cas de grève, il devra être prévenu immédiatement par les organisateurs et faire parvenir la nouvelle à toute la corporation, dans le pays même et à l’étranger, afin que tous les ouvriers de la même partie puissent aviser aux mesures à prendre et surtout pour qu’ils se gardent bien de se rendre dans la contrée où règne la grève. En temps normal, il sera chargé d’organiser des syndicats partout où il n’y en aurait pas encore, de recueillir tous les renseignements de statistique, de traduire les documents étrangers, de publier un annuaire, etc. Un tel secrétariat sera un véritable office de statistique comparée du travail. Il ne pourra, par malheur pour lui, fonctionner sans subsides. Or, les municipalités socialistes, qui déjà subventionnent les Bourses du travail, seront seules à leur prêter leur concours.Où se tiendra le Secrétariat du travail en France ? A la Bourse du travail de Paris, où il n’y aura pas de loyer à payer et où on sera certainement encouragé par nos édiles. Parmi les groupements ouvriers admis au Congrès de Bruxelles, berceau du Secrétariat, ne figuraient ni les blanquistes révisionnistes, ni les anarchistes. Les uns et les autres pourtant se rallient au nouveau projet. Dans une réunion récente, les blanquistes ont voté à l’unanimité un ordre du jour approuvant la campagne entreprise, flétrissant les odieuses manœuvres de la Commission supérieure du travail nommée par le gouvernement, et se déclarant en lutte ouverte avec cette Commission. De même les anarchistes. La question d’argent est la seule qui gêne les organisateurs. L’Office du travail, tel qu’il a été constitué par décret ministériel au mois d’août dernier, comporte : 1 directeur, au traitement de 12 à 18,000 francs. Personnel du service central : 2 chefs de section, au traitement de 6 à 9,000 fr. 2 sous-chefs de section au traitement de 3,500 à 5,500 fr. ; 1 actuaire, au traitement de 4,000 à 7,000 fr. ; 2 rédacteurs ou traducteurs, au traitement de 2,200 à 4,000 fr. ; 1 archiviste, au traitement de 2,200 à 2,400 francs. ; 3 expéditionnaires, au traitement de 1,800 à 3,600 fr. ; 3 garçons de bureau, au traitement de 1,200 à 1,600 fr. Personnel extérieur : 3 délégués permanents, au traitement de 4,000 à 7,000 fr.En prenant exactement la moyenne des chiffres ci-dessus, on arrive au total de 81,800 francs. Dans cette somme ne sont pas comprises les allocations qui, par arrêté ministériel, seront allouées aux délégués temporaires. Le Secrétariat national ouvrier, qui ne doit être que le rival de l’Office gouvernemental, ne rétribuera sans doute pas aussi largement ses fonctionnaires ; mais ceux-ci, vu leur peu d’expérience en matière de bureaucratie, devront être plus nombreux. C’est donc une somme relativement forte que les syndicats auront à fournir. Je sais bien qu’on harcèlera les municipalités, mais ce sera dur. En tout cas, les observateurs passeront des heures intéressantes. Ils assisteront sur le terrain ouvrier à une lutte énergique entre le Secrétariat organisé par les travailleurs et l’Office créé par le gouvernement. Les intéressés croient que c’est finalement celui-ci qui aura le dernier mot.Henri HAMOISE**Congrès national de l’apprentissage à Roubaix****Le National, n°458 du 6 octobre 1911**(…) Un orateur, M. VAILLANT y a exposé [à la section du bâtiment] ce qu’il entendait par préapprentissage ; il voudrait que l’apprentissage fût commencé dans un atelier spécial et seulement achevé dans l’atelier patronal. Ainsi l’enfant échapperait, pendant cette période de son éducation, au patron, mais pas à la corporation. Après une assez longue discussion, voici les vœux que la section a décidé de présenter à l’assemblée générale du congrès.Préapprentissage – que la période scolaire soit prolongée jusqu’à quatorze ans pour tous les enfants qui ne justifieraient pas être en apprentissage. Que la loi de 1882 sur l’instruction primaire soit appliquée intégralement, et que sous le nom de préapprentissage les éléments du travail manuel soient donnés aux enfants par des techniciens conformément à des programmes élaborés après avis des chambres de commerce et des sociétés corporatives. Que ce même préapprentissage soit donné dans des ateliers spéciaux chaque fois que les ressources de l’industrie et de la région le permettront. Apprentissage – Que l’apprentissage soit obligatoire pour les enfants des deux sexes à partir de l’âge de quatorze ans. Seront considérés comme satisfaisant à l’obligation de l’apprentissage, les enfants préparés à une carrière libérale ou attachés à une exploitation agricole. Que l’apprentissage soit considéré comme une obligation dont les diverses professions doivent supporter la charge et assurer l’organisation. Que la direction et la surveillance de l’apprentissage et des cours techniques complémentaires à l’apprentissage soient confiées aux sociétés corporatives, qui auraient encore pour mission d’établir pour chaque région et pour chaque industrie le contrat-type d’apprentissage.Enseignement professionnel supérieur – Que l’enseignement professionnel supérieur, facultatif, soit réservé aux jeunes gens qui auront terminé leur apprentissage et se seront particulièrement distingués par leurs aptitudes. (…)**L’hommage de l’Amérique au Soldat Inconnu****Le Figaro, n°276 du 3 octobre 1921**Hier matin a eu lieu à l’Arc de Triomphe de l’Étoile une manifestation émouvante de la gratitude de l’Amérique envers le héros anonyme qui repose sous la dalle, martyr d’un culte nouveau. Le peuple de Paris s’est rendu en foule, grave et recueilli, à cette cérémonie d’expiation et de reconnaissance. C’est que la leçon du Soldat Inconnu, singulièrement noble, d’une si altière et profonde signification, parle directement au cœur. Il n’est pas besoin, ou guère, d’intermédiaires chargés d’en dégager les principes. L’essence, même de cet enseignement sublime et muet est facilement saisissable à quiconque. C’est la leçon, en effet, du sacrifice librement consenti à quelque chose de plus grand que soi. Car l’homme ne s’élève véritablement qu’en acceptant de disparaître pour les raisons les plus profondes, les plus fécondes et les plus vivaces, pour quelque idée magnifique ou pour un sentiment puissant et généreux comme l’amour du sol sacré qui nous a été légué par nos pères, si rempli de gloire et d'héroïsme. Il faut bien croire que le Soldat Inconnu, dont la tombe est devenue un lieu de pèlerinage pour tous les hommes libres du monde, est monté un jour jusqu’à ces hauts sommets spirituels où l’abnégation et la passion se rejoignent dans un exemple prodigieux. Ce fut un magnifique spectacle, une fête grandiose du souvenir et du regret. Tout le long des Champs-Elysées, des troupes et des gardes municipaux. Les baïonnettes et les sabres jettent les « sombres éclairs de l’acier ». Toute cette pompe militaire !, ah qu’il serait à plaindre celui qui pourrait y rester insensible ! Tout autour de l’harmonieuse place de l’Étoile les uniformes font de belles taches claires sous un soleil vivace d’automne et l’Arc de Triomphe doré par la lumière dresse sa masse imposante sur un ciel bleu tendre. Tout à l’heure, au moment même que retentira notre hymne national, deux pigeons prendront leur vol entre les arches et se dessineront en plein azur. Mais voici qu’arrivent des généraux : le général BUAT, chef d’état-major général; le général WEYGAND. Voici les maréchaux FOCH, PÉTAIN, FRANCHET d’ESPEREY, FAYOLLE puis l’ambassadeur des États-Unis à Paris, S. Exc. M. Myron HERRICK, qui prononcera un magnifique discours qui, sur cette tombe symbolique, prendra, tout son caractère où le rôle de la France dans le monde et la suprématie de son génie vigoureux, clair et souple, seront admirablement reconnus. Il est neuf heures. Les troupes présentent les armes et les clairons sonnent « Aux champs ». C’est l’arrivée du Président de la République. M. Alexandre MILLERAND, après avoir remonté les Champs-Élysées, fait le tour de la place de l’Étoile en automobile. Le général BERDOULAT, gouverneur militaire de Paris, est immédiatement derrière, à cheval, suivi de son porte-fanion et des gardes républicains de la Présidence. Il est reçu à sa descente de voiture, devant l’Arc de Triomphe, par M. BECQ de FOUUQUIERES, directeur du protocole, par des membres du gouvernement, MM. BONNEVAY, LOUCHEUR, MARRAUD, GUIST’HAU, DANIEL-VINCENT ; par les maréchaux ; par M. Myron HERRICK ; par notre représentant à Washington et par les généraux PERSHING et ALLEN, commandant le corps américain de Rhénanie. L’armée belge et l’armée portugaise sont représentées*. La Marseillaise* retentit et l’hymne national américain. Les personnalités officielles se groupent sur le côté d’une arche, face à la tribune, où monte aussitôt l’ambassadeur des États-Unis.M. Myron HERRICK prononce d’une voix vibrante un discours dont l’importance n’échappera à personne : Si le seul passé devait attirer notre attention, dit l’ambassadeur, après avoir précisé la grandeur de l’hommage rendu par le Parlement américain au Soldat Inconnu, notre tâche serait facile. Le courage que ce soldat représente, brilla, pendant quatre sombres années, sans interruption, tel un phare. En chantant ses louanges, ou en rappelant les services rendus par son pays à l’humanité, nous sommes assurés de trouver un écho dans tout cœur généreux. Mais le présent chargé de nuages et l’avenir incertain exigent de nous à la fois un extrême courage et un rare esprit de recherche : ne perdrions-nous pas l’entière signification morale de cette journée si nous ne tentions pas de découvrir dans le passé une inspiration pour l’avenir ? Prenons donc ici la résolution élevée, puisée, dans la phrase de LINCOLN : « Ces morts n’auront pas donné leur vie en vain. » Consacrons-nous désormais à accomplir l’œuvre non encore terminée, qu’ils ont, si noblement fait progresser. C’est le souffle créateur de l’espérance et de la confiance qui anime une semblable inspiration. Sans l’espoir et la confiance, rien ne peut être achevé ni accompli, que ce soit dans le domaine de la religion, de la politique, des affaires ou de toute autre entreprise humaine. Où donc trouverons-nous une direction ? Je réponds surtout dans nos cœurs. L’histoire d’hier nous fournit la preuve éclatante de la puissance d’un conseiller tel que le cœur. En 1914, un crime abominable fut méthodiquement préparé, puis exécuté, contre ce pays ; par la simple force de son exemple, par ses vertus aussi bien que par son courage héroïque, la France, peu à peu, attira dans le cercle de ses défaiseurs les forces spirituelles de l’univers entier. Et ce furent ces forces qui, en dirigeant les vigoureux bras en armes des soldats alliés, donnèrent la victoire au droit. Conservons une foi inébranlable en cette invincible puissance de la justice, une entière confiance en la force inépuisable de l’espérance que nos actes soient conformes à notre conviction. Soyons toujours « absolument, certains que nous sommes dans le droit, et en avant ! » Car l’avenir du monde est étroitement lié aux destinées de la France. En faisant preuve de « ce courage qui lui permit de ne jamais se soumettre ni céder, - et, ce qui est autre, de ne pas se laisser anéantir », la France a conquis un droit dont elle peut être fière ; après avoir été le bastion de la civilisation, elle en est aujourd’hui le symbole. Le général PERSHING s’avance alors vers la tombe et, devant le coussin sur lequel il épinglera dans un instant au milieu d’une émotion profonde la médaille d’honneur du Congrès, il prononce de nobles paroles : « Cher ami, Ton combat est achevé. Tu dors tranquille au milieu du trafic bruyant de la grande cité. Pour toi, la victoire est gagnée. Tu as donné la dernière goutte de ton sang pour la liberté, et du glorieux sacrifice de la jeunesse est né l'espoir de ceux que tu as laissés derrière toi…Soldat inconnu, A toi, à qui tant de mères demandent : « Es-tu mon fils », à toi dont la tombe est pour la France l’autel de la Patrie, j’apporte l’estime et l’affection des soldats américains qui combattirent à tes côtés avec les vaillants soldats de France. Au nom du Président et du peuple des États-Unis d’Amérique, comme gage de notre foi perpétuelle dans la justice de notre cause pour laquelle tu es mort, et, en témoignage de respect et d’admiration pour toi et tes compatriotes, je dépose sur ta tombe cette médaille d’honneur du Congrès américain. »**La conférence internationale du travail****La Presse, n°5859 du 28 octobre 1921**(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)Ne nous attardons pas aux bagatelles de la porte… d’entrée du Kursaal où se tiennent les assises du travail supérieurement organisées par Albert Thomas, ex-député du Tarn, si, comme on le dit, sa démission est un fait accompli. Entrons dans la salle, où il fait une température de pôle Nord, grâce à « la bise » locale, vent du Nord glacial et violent qui transforme le doux et bleu Léman en une mer intérieure en furie dont les flots déchaînés aspergent de leurs embruns la terrasse même du monument où siègent, sous des couleurs de cinquante pays, y compris l’Allemagne, les représentants d’autant de peuples venus pour mettre à l’unisson l’effort, dans quelque ordre qu’il se produise, de tous les travailleurs de la terre. Certes, la besogne est considérable et rien ne dit qu’Albert Thomas qui l’a organisée et la dirige aboutira dans son orgueilleuse conception. Je me permets, en effet, de douter que les inspecteurs du travail de Patagonie, de Chine, de Laponie, tiendront la main aux règlements grâce auxquels un fonctionnaire français naturellement crée pour la circonstance, viendra obliger un paysan à faire rentrer son valet de ferme au logis, parce qu’il est midi et qu’ils ont tous deux commencé leur rude journée à quatre heures du matin avec l’astre du jour. Me voici déjà dans la question de la main-d’œuvre agricole. Il le faut bien, puisque soigneusement et volontairement éteinte avant l’ouverture de la Conférence elle menaçait alors de provoquer d’âpres discussions qui ne pouvaient que lui nuire. Je suis abasourdi de ce que je viens d’entendre à ce sujet. Conformément aux ordres du gouvernement, comme un fonctionnaire obéissant, M. FONTAINE donne lecture d’un mémoire où sont formulées les objections qui s’opposant naturellement sous la poussée du bon sens, à toute réglementation sur la durée du travail dans l’agriculture et sur toutes les questions relatives au travail agricole sans distinction, soulevant du même coup des raisons d’opportunité et surtout l’argument d’incompétence prévu à Paris. Le mémoire fait remarquer que, dans ces conditions, les questions visées ne peuvent être maintenues à l’ordre du jour que si elles réunissent les deux tiers des voix. On aurait aimé à entendre M. Fontaine commenter les termes froids et compassés de ce rapport. Il eût été plausible qu’il développât les raisons de l’attitude du gouvernement français et qu’il insistât sur le vœu de la commission de l’Agriculture, laquelle désirait voir récuser la compétence du B.I.T. en matière agricole. En passant, constatons que le mot *récuser* a été supprimé dans le communiqué fait à cette occasion par le B.I.T. à la presse suisse. En un mot la pensée de la Commission de l’Agriculture n’a pas été transmise exactement à la presse locale.Aussitôt après M. Fontaine, M. Jouhaux prend la parole : « La question de compétence ne peut être soulevée, dit-il, en même temps que celle d’opportunité.». Et il passe en revue toute une série d’arguments pour appuyer sa thèse qui est la suivante : « La Conférence ne peut être soumise à des objections que les gouvernements peuvent invoquer pour des raisons de politique intérieure, comme vient de le faire le gouvernement français. » M. Fontaine eût peut-être été bien inspiré en répondant qu’il ne s’agissait pas pour la France d’une question politique, mais bien de l’intérêt national. N’est-il pas démontré que la limitation des heures de travail dans l’agriculture réduira d’un quart la production du blé en France. La France vient de faire la preuve cette année qu’elle peut se passer du blé étranger. Est-ce cela qui fit que tous les représentants des gouvernements du Sud-Amérique et de 1’Inde, pays producteurs, du froment indispensable aux hommes, appuient tous l’opinion de M. JOUHAUX, que je n’aurais jamais supposé un casuiste aussi distingué. Il est cependant permis de supposer que l’argumentation solide et serrée du secrétaire général de la C. G. T. qui a discuté « opportunité et compétence » avec un réel savoir, n’est pas spontanée. Elle n’a pu être établie que sur communication du rapport de M. Fontaine. Le président du conseil, M. Briand dont on connaît les bons rapports avec M. JOUHAUX, ne pouvait ignorer ses intentions et moins ignorer encore que celui-ci connaissait les termes du rapport de M. Fontaine. Ceci est d’ailleurs fort naturel. Dans ces conditions, M. Briand ne pouvait donc se dissimuler que nos délégués quittaient Paris en complet désaccord. Peut-être aurait-il été bien inspiré de le faire savoir à la Commission de l’Agriculture qui représente la majorité de cette Chambre où les députés les plus nombreux sont les élus des ruraux. Qu’en pensez-vous ? Pour appuyer sa théorie, M. Jouhaux trouva un vigoureux soutien en Sir Frederic HALL, représentant du gouvernement britannique qui se rallia sans réserve à l’exposé fait par le secrétaire général de la C. G. T. Mais, avant de quitter Paris, il me semble bien avoir entendu dire dans les couloirs de la Chambre que le gouvernement anglais adoptait notre point de vue.Antoine DELECRAZ |